VETILLE AUTOMOBILES

70 Avenue Charles de GAULLE
91223 BRETIGNY SUR ORGE
Tél : 01 60 85 23 00

SIRET : 339 707 325 00025 – APE : 4511Z
TVA INTRA : FR23 339707325

CITROËN

[redacted]

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	[redacted] CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	20/10/2025	0310003	[redacted]	ME	20/10/2025
03-325850	119950		TVA :		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF7SWBHW6JT589680		00AJ	DUPLICATA	1/2
C3 (B618)	EX-066-XF	74958		ALAIRE SEBASTIEN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION			QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT €	% REMISE	MONTANT HT €	CT
** OR 119950 DU 22/09/2025 **							
A : DIAGNOSTIC DE ...							
9D107210	RECHERCHE DE PANNE DIAGNOSTIC - 10		1,00	140,00		140,00	4
ACCORD : 267/2025 du 03/09/2025							
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 140,00 (168,00 TTC)							
B : VOYANT MOTEUR + PERTE DE PUISSANCE							
9677816180	CAPTEUR	BT9B	1,00	137,47		137,47	4
033G0910	REMPLACEMENT CAPTEUR DIFFERENTIEL PRESSION FAP		0,30	130,00		39,00	4
031ERG10	REGENERATION FORCEE FILTRE A PARTICULES		0,50	140,00		70,00	4
00003210	CONTROLE + ESSAI COMPLET VEHICULE		0,50	130,00		65,00	4
accord/ 297/2025 DU 13/10/2025							
SOUS-TOTAL INTERVENTION B 311,47 (373,76 TTC)							
C : 9383XX04FR020108 FORFAIT B TO B REVISION 1H 0W30						231,67	
Montant T.T.C. : 278,00							
1682801680	JOINT BOUCHON VIDANGE MOTEUR		1,00				
1610693780	FILTRE A H		1,00				
H0W30	HUILE 0W30		3,70				
LG	LAVE GLACE		1,00				
LR	LIQUIDE REFROIDISSEMENT		1,00				
93830000	- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRETIEN						
SOUS-TOTAL INTERVENTION C 231,67 (278,00 TTC)							
D : 05PHCO01FR020101 FORFAIT B TO B CONTROLE PH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT						5,00	
Montant T.T.C. : 6,00							

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER €

C
F
D
M
R
E

PAPILLON A JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.

VETILLE AUTOMOBILES

70 Avenue Charles de GAULLE
91223 BRETIGNY SUR ORGE
Tél : 01 60 85 23 00

SIRET : 339 707 325 00025 – APE : 4511Z
TVA [redacted]

[redacted]

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT			
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	ME	20/10/2025
03-325850	119950		TVA :		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER		N° VIN/VO		

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF7SWBHW6JT589680		00AJ	DUPLICATA	2/2
C3 (B618)	EX-066-XF	74958		ALAIRE SEBASTIEN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE € HT	% REMISE	MONTANT € HT	CT
05PH0507	CONTROLE PH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT					
SOUS-TOTAL INTERVENTION D	**5,00 (6,00 TTC)**					
E : 4945PE01FR030103 FORFAIT B TO B FILTRE HABITACLE A POLLEN:					35,00	
Montant T.T.C. : 42,00						
1609428080	LOT DE FIL	1,00				
49450907	REMPLACEMENT FILTRE A POLLEN					
SOUS-TOTAL INTERVENTION E	**35,00 (42,00 TTC)**					
F : 2640XX01FR020105 FORFAIT B TO B DEPOSE-REPOSE TAMBOURS AR					65,00	
Montant T.T.C. : 78,00						
0000373932	ECROU DE FIX DE MOYEU DE ROUE	2,00				
0000374046	BOUCHON	2,00				
26400250	DEPOSE-POSE 2 TAMBOURS DE FREINS ARRIERE					
SOUS-TOTAL INTERVENTION F	**65,00 (78,00 TTC)**					
G : accord entretien						
ACCORD : 317/2025 du 13/10/2025						
SOUS-TOTAL INTERVENTION G	**0,00 (0,00 TTC)**					

PARCEQUE VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITE
VOUS RECEVREZ SOUS 5 JOURS UN QUESTIONNAIRE
SI VOUS AVEZ ETE SATISFAIT
SACHEZ QUE SEULES LES NOTES 9 ET 10 ATTESTENT DE VOTRE SATISFACTION

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

C	0310003
F	03-325850
D	20/10/2025
M	945,76
R	REGL. A RECEP.
E	20/10/2025

PAPILLON A JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.
4	788,14 €	20,00	157,62 €

451,47	0,00

NET À PAYER €

945,76

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.